

Montréal, le 31 mars 2015

Par courriel

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le guide des sanctions
Dossier de la Régie : R-3699-2009 – Phase 2**

Chères consoeurs, chers confrères,

Conformément aux instructions de la Régie dans sa correspondance du 21 octobre 2014, le Coordonnateur a déposé, le 24 novembre 2014, le Guide des sanctions (le Guide) amendé, indiquant, en suivi, les modifications apportées à la version d'avril 2011 révisée en juin 2011.

Le 26 mars 2015, le Coordonnateur a informé la Régie qu'il sera en mesure de déposer le Guide amendé, intégrant les modifications que la Régie a énumérées dans sa correspondance du 20 mars 2015, au plus tard le 1^{er} mai 2015.

La formation chargée de l'examen du dossier cité en objet me prie de vous informer qu'elle fixe le calendrier suivant pour la suite du traitement de la phase 2 du dossier :

Le 1 ^{er} mai 2015 à 12 h	Date limite pour le dépôt du Guide amendé
Le 15 mai 2015 à 12 h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements aux intervenants
Le 22 mai 2015 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux demandes de renseignements
Les 4 et 5 juin 2015	Période réservée pour l'audience

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de mes sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml